



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	19

Le mercredi 14 juin 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 9 juin 2023

DELIBERATION N° 73/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danièle GASTALDI.

OBJET :

Attribution de subventions
supplémentaires
aux associations
pour l'année 2023

ABSENTS : Marylène WALKOWIAK, Herbert WOLFERS, Jérôme BOUERI, André IPERT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Marylène WALKOWIAK à Paul REY, Herbert WOLFERS à Isabelle SAUVE, Jérôme BOUERI à Julia BONNET, André IPERT à Michel BRAUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GUIDO Thierry, 4^{ème} Adjoint.

Après avoir rappelé les critères retenus pour l'attribution de subventions aux Associations, soit :

- Présentation d'une demande par écrit,
- Présentation du bilan financier de l'exercice écoulé, certifié sincère et véritable par le Président ou le Trésorier des Associations,
- Présentation des activités des Associations et de leur intérêt pour la vie locale,

Monsieur GUIDO, conformément aux propositions formulées par la commission « Vie Locale », propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le versement d'une subvention aux Associations suivantes :

SOCIETE DE CHASSE LA GRIVE	1 000,00 €	18 votes pour 1 vote contre (Danielle GASTALDI)
ECHO DU LAC MAJORETTES	600,00 €	Approuvé à l'unanimité
VOIX DES MERVEILLES	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BREIL-SUR-ROYA	1 000,00 €	18 votes pour (Thierry GUIDO ne prend pas part au vote)
CANAL AGANDON CRABARESSA	300,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL DE CAMPET	500,00 €	18 votes pour (Renaud LEFEBVRE ne prend pas part au vote)

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote pour chaque association,

ADOpte les propositions de subvention présentées par **Monsieur le Maire**,

DIT que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits dans le budget primitif 2023, Article 6574.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme



Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN